

GRANDLYON

LE DESHERBAGE

“ Limitons l’usage des herbicides chimiques sur les espaces publics de l’agglomération ”



LE DESHERBAGE

Nous avons tendance à considérer que la propreté de la ville passe systématiquement par la destruction massive des mauvaises herbes. Pour obtenir ces résultats nous utilisons aujourd'hui des désherbants chimiques pour traquer sans ménagement la plus petite herbe folle sur le bord des voiries.

L'utilisation massive de pesticides est de plus en plus remise en question. Des études mettent en évidence que l'utilisation de ces produits chimiques engendre des effets importants sur notre environnement (faune et flore), mais aussi sur notre santé. L'incidence de ces traitements sur l'environnement et la santé étant désormais largement démontrée, le Grand Lyon souhaite développer des pratiques plus adaptées.

De nombreuses collectivités comme le conseil général de l'Isère, la direction départementale de l'équipement Nord Isère, la ville de Rennes, la ville de Québec, la ville de Genève, ou plus proche encore, les villes de Décines, Genas, Lyon etc. partagent cette démarche sur les espaces publics dont ils assurent la gestion.

Le Grand Lyon à son tour, s'est engagé dans une démarche qui tient compte de l'impact environnemental des traitements phytosanitaires et qui va conduire à réduire l'utilisation des produits chimiques.

Cette démarche va bien entendu entraîner la remise en cause d'acquis considérés comme fondamentaux ; notre perception doit évoluer. L'herbe ne doit plus être considérée comme mauvaise ou sale.

Cette démarche sera longue et progressive et passera par différents essais qui entraîneront un changement de notre représentation de la ville.

Des effets nocifs sur l'homme et l'environnement....

Des études mettent de plus en plus en évidence que :

- l'accumulation des substances toxiques dans l'organisme,
- la synergie entre les molécules,
- l'augmentation de la sensibilité des personnes,

peuvent entraîner une altération du système immunitaire en particulier des personnes sensibles, des perturbations endocriniennes, des maladies neurologiques et des cancers.

Ces traitements ont également des impacts sur la faune et la flore.

Les produits peuvent parfois persister longtemps dans l'environnement (sol et eau) et nuire au maintien de l'équilibre naturel. Ce déséquilibre peut alors affecter certaines espèces vivantes (vers de terre, insectes, invertébrés, mammifères, oiseaux et poissons).

Une réglementation de plus en plus exigeante

Depuis octobre 2000, une directive cadre de la Commission européenne visant à améliorer la politique de l'eau et à harmoniser l'ensemble des directives existantes a été mise en place.

Cette directive demande que **dans un délai de 15 ans, les eaux superficielles, côtières et souterraines, atteignent un bon état général** : en réduisant les rejets des substances présentant un risque pour les milieux aquatiques ; en supprimant, dans les 20 ans, les rejets des substances les plus dangereuses ; en diminuant la pollution des eaux souterraines.

D'autre part, de nombreux textes réglementent l'utilisation de ces produits et notamment un avis publié au journal officiel le 8 octobre 2004 indiquant, entre autre, les quantités autorisées de produits à utiliser au mètre carré.

Un plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides est notamment en cours d'élaboration pour les années 2005-2008. Il a pour objectif de réduire les risques liés aux pesticides en agissant sur les produits et les pratiques dans le but de limiter l'exposition de l'homme et de l'environnement à ces produits.

Pourquoi changer nos méthodes ?

Le caractère majoritairement imperméable des zones urbaines **entraîne le transfert massif dans les eaux des molécules herbicides utilisées**. Ces molécules très peu solubles dans l'eau, sont entraînées vers les cours d'eau par lessivage des sols en temps de pluie avec également une dispersion des produits dans l'air.

Depuis plusieurs années des études sur le suivi de la qualité des eaux brutes sont réalisées. Ces études montrent l'importance de leur contamination par des herbicides utilisés, notamment en zones non agricoles.

Que fait le Grand Lyon ?

Le Grand Lyon s'appuie sur la démarche engagée par de nombreuses collectivités qui ont mis en place une politique visant à la réduction de l'utilisation des pesticides.

Le Grand Lyon a choisi de supprimer le désherbage à titre préventif qui était jusque là réalisé d'une manière systématique sur l'ensemble des espaces perméables (trottoirs sablés, contours d'arbres, revêtements stabilisés...etc.) communautaires, afin d'éviter le stockage des produits pesticides dans le sol.

Nous avons donc décidé de concentrer notre action sur le traitement curatif; et de **n'appliquer le produit qu'à l'apparition de la plante** afin de limiter les quantités de produits utilisés.

Notre objectif étant d'assurer un véritable contrôle de la végétation « spontanée », plus qu'une éradication systématique. C'est pourquoi l'herbe sera plus présente dans nos villes et qu'il faudra l'accepter.



Pour compléter notre action, des techniques alternatives au désherbage chimique vont être testées (désherbage à la vapeur, désherbage thermique au gaz, désherbage mécanique...) L'objectif étant toujours de contrôler le développement des plantes



Dans certains cas, plutôt que de supprimer l'herbe, le grand Lyon propose de développer une végétation herbacée entretenue par fauchage, par exemple autour des arbres.

Une campagne de communication accompagnera cette démarche :

- Un forum de discussion est prévu le 23 mars 2005 à l'hôtel de communauté.
- L'édition d'articles dans la presse (1^{er} article prévu pour mars 2005 diffusé en interne dans le côté cour côté jardin), ainsi que la préparation d'articles « prêt à diffuser » pour l'édition des bulletins municipaux.
- La publication d'un dépliant d'information destiné au grand public (dans la ligne éditoriale des guides pratiques déjà réalisés).
- Une information sur le site internet du Grand Lyon.

Glossaire

Les pesticides : appellation générique couvrant toutes les substances (molécules) ou produits qui éliminent les organismes nuisibles, qu'ils soient utilisés dans le secteur agricole ou dans d'autres applications.

Ces produits se répartissent selon les familles suivantes :

- fongicides : qui agissent sur les champignons
- herbicides : qui portent sur les « mauvaises » herbes
- insecticides : qui visent à éliminer insectes et acariens.

Traitement préventif :

Traitement préalable à l'apparition de l'herbe par une mise en place sur l'ensemble de la surface d'un produit anti-germinatif.

Traitement curatif :

Dans le cas d'apparition d'herbes, traitement par un produit appliqué spécifiquement sur la plante. Il s'agit d'un traitement plant par plant et non en masse.

Quelques chiffres

- La France est le **1^{er}** producteur et consommateur européen de pesticides,
- Elle occupe le **2^{ème}** rang au niveau mondial ,
- **83 500 tonnes** de pesticides ont été vendus en 2003 et les chiffres continuent d'augmenter. Les usages agricoles représentent **90 %** du tonnage des pesticides vendus.

Il suffit **d'un gramme** de pesticide déversé au bord d'un ruisseau pour provoquer une pollution sur **10 km** !

Les recherches évaluent à moins de **1%** la part de pesticides qui entre en contact avec l'organisme ciblé ! Ce qui veut dire que **99%** des substances déversées se dispersent inutilement dans notre environnement.

Attention aux idées reçues ! Les stations d'épurations ne sont pas conçues pour traiter la pollution par les pesticides. Par conséquent, il est primordial d'éviter tout rejet direct ou indirect vers les égouts.

Et au Grand Lyon

- Surface traitée : 1 660 750 m²
- linéaire de désherbage de trottoir et de caniveau : 1 144 376 ml
- Les 55 communes comptabilisent 66 000 pieds d'arbres
- Nombre de bassin d'infiltration d'eau pluviale : 12

Pour en savoir plus

Documentations :

- Plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides – année 2005-2008,
- Avis et communication – Journal officiel – 8 octobre 2004
- Directive 91/414/CE relative à la procédure d'autorisation de mise sur le marché des produits dits «phytosanitaires».

- « Ces maladies créées par l'homme » - Dominique Belpomme, oncologue à l'hôpital Pitié-Salpêtrière
- « Désherbage alternatif, quelques repères » lien horticole n° 9 – 2004
- « Les herbicides moins systématiques » et « des nouvelles techniques de désherbage » lien horticole n° 41 – 2003

Sites Internet :

- www.grandlyon.com
- www.sensibilisation-pesticides.qc.ca
- www.vezinlecoquet.fr
- www.mce-info.org/Pesticides.pestinterdit.php